



ACCESSIBILITÉ POUR TOUS : LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Soraya Kompany

Explication des textes réglementaires
relatifs aux obligations de mise en accessibilité
des logements, des équipements publics, des transports,
de la voirie, de la communication, de l'information...

La notion d'accessibilité est apparue en France dans les années 70, pour désigner les aménagements réalisés à l'attention des personnes handicapées motrices, afin de leur permettre d'accéder à un bâtiment ou à un moyen de transports publics. La loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" modifie cette notion et bouleverse les habitudes installées depuis ces trente dernières années. Nouvelle composante du développement durable, l'accessibilité, à l'égal de la préservation de l'environnement ou de la politique du logement, inspire désormais, toutes les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire et notamment des agglomérations. Les conditions d'accès des personnes en situation de handicap, temporaire ou permanente, aux différents aspects de la vie courante : logement, éducation, emploi, loisirs, culture, citoyenneté, etc, sont un puissant vecteur de cohésion sociale et impliquent que tous les acteurs publics et privés contribuent à la mise en accessibilité du cadre bâti, des moyens de transports collectifs, de la voirie, de l'espace public et de la communication par des réponses techniques adaptées. Le défi à relever réside dans la très brève échéance, fixée par la loi au 1er janvier 2015. Le livre de Soraya Kompany, "L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS", constitue un guide exhaustif de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires mais synthétisé dans un langage accessible à tous les citoyens. Cet ouvrage constitue un outil précieux pour tous ceux qui entendent contribuer à rendre notre société accessible à nos concitoyens handicapés.

janvier 2008

400 pages

Format
15 x 21 cm

Prix : 29 €

Le nouveau principe d'accessibilité

Depuis le 1er janvier 2007, les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage et tous ceux qui entreprennent des travaux dans le bâtiment, dans les transports collectifs et sur les espaces publics sont tenus de respecter les règles d'accessibilité. Ces règles, issues de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, instituent deux grandes catégories d'obligations, qui fondent le principe d'accessibilité, ainsi énoncées :



Soraya KOMPANY



1. “Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d’habitation, qu’ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.”

2. “La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transports et leur inter-modalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Dans un délai de 10 ans, à compter de la publication de la présente loi, les services de transports collectifs devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.”

Ces dispositions, par les champs qu’elles couvrent, touchent des domaines très larges, comme les immeubles d’habitation, les bâtiments publics, les équipements, les transports, les espaces publics. La loi institue également, le principe de l’accès aux nouvelles technologies et aux moyens de communication de l’information, comme l’accès à internet ou à la téléphonie mobile.

Les ambitions de l’ouvrage

Apporter des éléments de réponse à ceux qui s’interrogent sur les raisons pour lesquelles le législateur et l’exécutif ont été amenés, à travers la loi du 11 février 2005, à imposer des contraintes réglementaires aussi complexes, dans les domaines de la construction, de l’aménagement et du transport, pour tenir compte de l’accessibilité des personnes handicapées.

Faciliter, à partir d’un travail synthétique, la lecture de l’ensemble des règles relatives à l’accessibilité du cadre bâti, des transports, de la voirie et des nouvelles technologies. L’objectif est avant tout, de faire connaître à un public élargi ce droit nouveau. Présenter clairement ces textes est ainsi une démarche qui contribue à les rendre plus effectifs sur le terrain.

Montrer que l’accessibilité nous concerne tous et que sa mise en œuvre est un puissant stimulateur de la pensée architecturale qui, de tous les temps, s’est fixée comme objectif, la prise en compte des exigences humaines. L’accessibilité fait appel à l’imagination et à la capacité d’innovation des concepteurs, en tenant compte des besoins réels des utilisateurs de leurs œuvres, qu’il s’agisse des personnes valides ou invalides, petites ou grandes, jeunes ou âgées, etc.

La couverture de l’ouvrage est à votre disposition en fichier joint



Soraya KOMPANY



Caractéristique des handicaps observés dans la population

Population de plus de 16 ans vivant à domicile	Efficacité (en milliers)	Groupe d'âge professionnel concerné
Personnes en situation de handicap avec une incapacité sans restriction d'activités	5 300	
Personnes en situation de handicap avec une ou plusieurs incapacités et restriction dans leurs activités	2 300	Croît avec l'âge
Personnes en situation de handicap, les biens dans leurs activités mais, sans incapacité	800	Moins de 30 ans
Personnes reconnues handicapées avec un taux d'invalidité reconnu, mais sans limitation d'activités	1 200	Moins de 40 ans
Personnes reconnues handicapées avec plusieurs incapacités et limitation d'activités	1 200	Entre 30 et 59 ans
Personnes reconnues handicapées avec plusieurs incapacités, mais sans limitation d'activités	650	Moins de 70 ans
Personnes reconnues handicapées avec une limitation, mais sans incapacité	325	Entre 30 et 59 ans

Source : d'après une étude réalisée par l'INSEE, J. F. Renaud, A. Lohmeier, Les handicaps des personnes handicapées, Revue Française des Affaires Sociales, n° 12, janvier 2003.

En résumé, selon les enquêtes HID, la population en France est composée, pour environ 58 % de personnes sans déficiences, et pour environ 42 % de personnes avec une ou plusieurs déficiences. Ces dernières, selon leurs déficiences sont réparties entre quatre grandes familles de handicaps, comme le précise le tableau ci-dessus.

Cependant, les études réalisées sur les résultats de cette enquête, soulignent qu'il faut prendre ces données avec précaution, car la réalité est plus complexe que ce que les chiffres laissent apparaître. Par exemple, les atteintes physiques ou mentales et les incapacités qui en résultent ont des degrés de gravité très différents.

32 © Editions du Puits Fleuri

Informez tous les intervenants dans l'organisation de la Cité, de leurs nouvelles obligations et rappelez que la France, comparativement à beaucoup d'autres pays européens, a des retards à combler en matière d'accessibilité. Par rapport à l'évolution de la société moderne aussi, nous avons encore des efforts à mener pour faire des personnes handicapées des citoyens à part entière.

Préface de Patrick GOHET Délégué Interministériel aux Personnes Handicapées

Extrait choisi :

“ Ce livre contribuera à ce que, dorénavant, chaque fois que l'on construit ou que l'on réhabilite, la problématique de l'accessibilité ne soit pas oubliée, mais qu'au contraire elle soit prise en compte. Il contribuera ainsi à l'acquisition du “réflexe handicap”, comme on peut avoir celui du respect de l'environnement, de la sécurité, de l'esthétique... Il aidera à ce que le handicap ne soit plus uniquement regardé comme une douloureuse réalité, ce qu'il est, mais aussi comme un “atout”, tant il est vrai qu'en répondant aux besoins des personnes handicapées, c'est toujours du bien-être et du mieux-vivre que l'on apporte à l'ensemble de la société”.

Première partie “Accessibilité : un nouvel enjeu de société”

Elle décrit les populations concernées par le principe d'accessibilité. Ce dernier a pour objectif de montrer que le problème de l'accessibilité ne concerne pas uniquement les personnes handicapées, mais une partie importante de la population. Sont en effet aussi concernées les personnes âgées, ceux qui ont des déficiences permanentes, et tous ceux temporairement en situation de handicap.

La deuxième partie “Montée en puissance de la prise en compte de l'accessibilité dans les politiques publiques”

Elle met en perspective les apports de la nouvelle loi par rapport aux réglementations antérieures. En matière d'équipement public, de transport et de logement, la nouvelle législation s'est appuyée, certes sur les réglementations déjà existantes, mais elle les a profondément changées, en les complétant et les adaptant aux attentes et aspirations de toutes catégories de personnes handicapées.

La troisième partie “Les nouvelles dispositions réglementaires”

Les textes réglementaires sont synthétisés à l'usage des professionnels et des décideurs, et expliqués pour les particuliers. Les premiers trouveront tous les dispositifs réglementaires,

Etat commun de la santé et des domaines concernés de la santé	Un état commun de la santé ou le niveau de fonctionnement ou soit un élément structurel de la santé ou le CF. Les altérations concernées de la santé sont des domaines du fonctionnement qui, à eux seuls, ne constituent pas un problème de santé, ne requièrent guère de soins et ne nécessitent pas de responsabilité particulière de gestion collective au niveau général. Dans le CF, seuls sont traités les domaines de fonctionnalité de la santé.
Problèmes de santé	Expression générique désignant une maladie (agée ou chronique), un trouble, une lésion ou un traumatisme. Ce terme peut également faire allusion à d'autres situations telles que la grossesse, le vieillissement, le stress, une anomalie congénitale ou une pathologie génétique.
Fonctionnement	Terme générique concernant les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation. Il désigne les aspects quantitatifs de l'interaction entre un individu et son environnement (de santé) et les facteurs personnels ou sociaux qui influencent le bien-être personnel et environnemental.
Handicap	Terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation. Il désigne les aspects qualitatifs de l'interaction entre un individu et son environnement (de santé) et les facteurs personnels ou sociaux qui influencent le bien-être personnel et environnemental.
Les fonctions organiques	Sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques, fonctions psychologiques complexes. L'adjectif “organique” s'applique à l'ensemble des fonctions qui ont lieu au sein du corps. En conséquence, les fonctions mentales (ou psychologiques) sont exclues des fonctions organiques. Pour ces fonctions, on entend que le terme est la norme statistique valable pour les deux sexes.
Les structures anatomiques	Parties attachées du corps comme les organes, les membres et leurs composants, classées selon les systèmes organiques. Pour une structure, on entend que le terme est la norme statistique valable pour les deux sexes.
La déficience	Partie ou une anomalie d'une structure anatomique ou d'une fonction organique. Les fonctions physiologiques

52 © Editions du Puits Fleuri



Soraya KOMPANY



Site Internet : www.accessibilite.presse-hall.com

La parution de "L'accessibilité pour tous" de Soraya Kompany est accompagnée par la création d'un site internet dédié, www.accessibilite.presse-hall.com, une initiative des Editions du Puits Fleuri.

En mettant en ligne ce site, les Editions du Puits Fleuri entend contribuer à faire connaître au plus grand nombre cette nouvelle valeur de la vie citoyenne.

La présence sur le web de la thématique de l'accessibilité est ainsi renforcée. Au travers de la mise à libre disposition du détail du sommaire et de l'introduction de l'auteur, les citoyens internautes, à titre professionnel, associatif ou personnel, peuvent prendre la mesure de l'importance du sujet dans l'évolution, à court terme, de notre société.

La mise en ligne de la préface de Patrick Gohet, Délégué interministériel aux personnes handicapées, souligne l'importance que les pouvoirs publics ont désormais donnée à ce sujet.

Le site www.accessibilite.presse-hall.com a aussi pour mission de fédérer des témoignages individuels ou collectifs venus de tous les horizons : entreprises, associations, collectivités territoriales, architectes, urbanistes...

"L'accessibilité pour tous" est disponible en librairies et sur le site des Editions du Puits Fleuri : www.puitsfleuri.com

À propos des Editions du Puits Fleuri

Créées il y a plus de 20 ans, les Editions du Puits Fleuri se sont données pour objectif de rendre accessible à tous les grandes règles touchant aux problèmes de droit rencontrés dans la vie personnelle, associative et professionnelle. Les sujets sont rédigés, et régulièrement mis à jour, par des professionnels du droit (avocats, juristes, consultants...) de façon avant tout pratique permettant aux non-spécialistes de connaître leurs droits et leurs obligations sur les questions qui les préoccupent.

Plus de 150 ouvrages qui offrent des réponses précises et concrètes (témoignages, fiches pratiques...) à des problématiques complexes. Plus de 150 ouvrages qui sont présentés en 12 thématiques: Vie au quotidien, Entreprises, Vie en entreprise et gestion, Démocratie, Patrimoine et immobilier, Communication et organisation, Personne et famille, Métiers et loisirs, Maux d'aujourd'hui, Codes et dictionnaires, santé, Régionalisme et témoignages. Plus de 150 ouvrages qui sont proposés à des prix accessibles au plus grand nombre.

En cette année 2008, les Editions du Puits Fleuri proposent plus de 20 nouveaux ouvrages qui couvrent tous les domaines précités: "Handicapés : tous vos droits", "Se mettre à son compte dans les services à la personnes", "Créer ou maintenir un commerce multiservices", "le Transport scolaire", "le Statut des salariés des collectivités territoriales", "L'Elu municipal"...

Les Editions du Puits Fleuri demeurent une entreprise à taille humaine proche de ses lecteurs qui lui font souvent part des nouveaux sujets qu'ils aimeraient voir traités.

LES EDITIONS DU PUIITS FLEURI

22 avenue de Fontainebleau - 77850 HERICY

Contact Presse

PressePuitsFleuri@orange.fr

Tél 01 64 23 61 46 - Fax 01 64 23 69 42 - www.puitsfleuri.com

